



R2G Maison bois



R2G Médoc Construction
Maison Bois & Maçonnerie

Opération de parrainage !

Devenez parrain de la société **R2G Maison Bois !**

Et repartez avec **un chèque de 400€** au début de la construction de votre filleul.

Vous faites partie de nos clients et vous souhaitez faire profiter un de vos proches de l'expertise du **constructeur de maisons individuelles R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** pour la construction de sa maison.

Vous n'êtes pas client et une de vos connaissances, des amis, des collègues,... souhaitent faire construire leur maison, **parrainez-les !**

Pour ce faire, rien de plus simple, il suffit de remplir le formulaire de parrainage (vous pouvez en remplir plusieurs).

Si votre filleul signe avec **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**, un chèque de 400 € vous sera remis, sous réserve de respecter les conditions de l'offre (voir condition de l'offre au dos).

Cette offre est valable pour tout type de maison (Ossature bois, maçonnerie traditionnelle ou mixte)

Surtout n'hésitez pas, c'est sans engagement !!!

Parrain (vous)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Filleul (votre relation)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Date :

Signature :

Règlement complet du Parrainage R2G Médoc Construction «Maison Bois & Maçonnerie»

Article 1 : Le parrain participant à l'opération "**Parrainage R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**" devra communiquer au constructeur de maisons individuelles **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**, par l'intermédiaire du formulaire en ligne, les coordonnées exactes d'une personne ou d'une famille désirant accéder à la propriété d'une maison individuelle et n'étant pas déjà entrée en relation avec le constructeur de maisons individuelles **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**

Article 2 : Les noms et adresse du filleul seront inscrits dans le formulaire en ligne prévu à cet effet. Une fois rempli et validé, le formulaire est envoyé à l'agence **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**

Article 3 : L'attribution du cadeau de parrainage est subordonnée aux trois conditions suivantes :

1. La personne dont les coordonnées sont transmises ne doit pas être en contact, ou avoir été en contact, avec le constructeur **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**. Par conséquent, toute transmission de coordonnées existant déjà sur les fichiers de l'une des agences, ou parvenues après la signature d'un contrat de construction d'une maison de **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** ne remplit pas les conditions d'attribution du cadeau de parrainage.
2. La personne désignée sur le bon de parrainage doit faire construire une maison **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** à une date postérieure à l'envoi du bon par le parrain. L'ouverture du chantier de construction du filleul est la condition d'attribution du cadeau conformément aux dispositions présent au règlement.
3. La signature du contrat de construction de maison individuelle entre le parrain et **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** devra intervenir dans les six mois suivant l'opération de parrainage.

Seuls les parrains sont récompensés par un **chèque d'une valeur de 400 (quatre cent) euros TTC**. La remise sera effectuée de la manière suivante : *Chèque une fois l'ouverture de chantier constatée*

Article 4 : Le constructeur de maisons individuelles **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'opération Parrainage et à désactiver le formulaire "**Parrainage maisons R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**". Dans ce cas, les parrainages remis au constructeur de maisons individuelles **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** via le formulaire en ligne antérieurement à la date d'arrêt de l'opération seront maintenus, sous réserve de la réalisation des conditions 1 et 2 exposées ci-dessus.

Article 5 : Concernant la confidentialité des coordonnées Parrain/Filleul. Toutes vos informations recueillies, ainsi que celles de vos filleuls, sont stockées dans une base de données dont le propriétaire est le constructeur de maisons individuelles **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**. Ces informations restent confidentielles et servent uniquement à la société **R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction** dans le cadre de son opération de parrainage.

Article 6 : La participation à l'opération de parrainage "**Parrainage maisons R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction**" est totalement gratuite pour les parrains.

Les frais d'affranchissements sont remboursés au tarif lent en vigueur par la société organisatrice sur simple demande écrite accompagnée d'un relevé d'identité bancaire adressée au siège social de cette dernière.

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant ces informations.

Pour disposer de ce droit, vous pouvez envoyer un courrier à l'attention de "**R2G Maison Bois ou R2G Médoc Construction - Opération Parrainage**" à l'adresse mentionnée : **22 route de Bordeaux 33340 Lesparre-Médoc**, ou bien par email « contact@r2g-maisonbois.fr »